



AUDIO CONFERENCE Disi Grand-Est du 23 avril 2020

Participants à la conférence :

La direction - l'inspecteur sécurité santé au travail - l'assistant de prévention – le médecin de prévention

les Représentants du Personnel : CFTC, Solidaires, CFDT, CGT

Le Disi a rappelé que cette audio conférence n'est ni un CHS-CT, ni un CTL mais une réunion informelle.

En introduction Mr Watre confirme que suite à la demande de la CFTC (cf dernière audio) , il prend, ainsi que les chefs de service, des nouvelles des agents confinés.

L'assistant de prévention contacte les collègues par téléphone.

A ce jour, la CFTC émet encore de sérieux doutes sur l'exhaustivité de la démarche. Des collègues en ASA n'ont eu aucun contact avec leur chef de service, hormis la réception de mails purement professionnels. Ou se trouve la bienveillance ?

Concernant le PCA, pas d'évolution importante.

Baisse des malades « supposés covid ».

Adaptation du périmètre du PCA à la charge de travail , une 2ème équipe est en place depuis le 20 avril à l'éditique de Strasbourg.

Le nombre de collègues en CID est limité afin qu'il y ait moins d'agents sur les sites.

Les équipes ne livrent pas les PC, c'est les directions qui se déplacent.

Le Disi a rappelé la nécessité de respecter les distances de sécurité dans les espaces partagés et de pratiquer les gestes barrières.

Les services CID/SIL et les ateliers EIFI sont équipés de masques homologués à raison de deux masques par jour et par personne.

Concernant le dé-confinement du 11 mai , la Direction commence à réfléchir à :

- un retour progressif
- continuer le télétravail pour ceux déjà en place
- maintenir les personnes fragiles au domicile
- la problématique des parents en cas d'école fermée

Pour les sujets de prime, rtt /congés, restaurations, transports, et fourniture de masques pour tous, le Disi attend des informations du ministre.

Le PCA (Plan de continuité d'activité) à la Disi Grand Est à la date du 23 avril 2020 se décline de la manière suivante :

Chiffres : 398 effectifs 321 prioritaires

Présent : 59

télétravail : 136

malade COVID : 6

autres malades : 18

ASA : 177 (50 fragiles, 9 gardes enfants, 118 effectifs dispo)

Frais de repas (rappel)

([décret n°2020-404 du 7 avril 2020, paru au Journal Officiel du 8 avril.](#))

Les agents présents physiquement sur les sites, et ayant travaillé toute la journée (plage méridienne 12h à 14 h comprise dans la période d'activité) pourront prétendre au remboursement des frais de repas.

Le remboursement de ces frais sera réalisé sur production d'un justificatif, qui différera selon la période :

- **du 17 mars 2020 au 15 avril 2020**, l'agent justifiera sa demande de remboursement des frais de repas en complétant l'attestation jointe.

- **du 16 avril 2020 jusqu'à la levée du confinement**, l'agent devra fournir un justificatif de frais (exemple : ticket de caisse d'un achat de sandwich dans une boulangerie pour le jour concerné).

Ces justificatifs devront être scannés et rattachés à l'ordre de mission correspondant dans FDD. Les originaux de ces documents doivent être remis, en tant que pièce justificative de dépense, au VHI sous le format habituel (enveloppe avec nom, date et n° OM). Ces justificatifs seront remontés au service des ressources humaines ultérieurement pour contrôle et archivage.

Les frais de repas, qu'ils soient justifiés par l'attestation ou un ticket de caisse, seront remboursés forfaitairement d'un montant de 17,50 €.

La direction informe les agents d'attendre son accord pour saisir l'état de frais dans FDD

[L'audio s'est poursuivie par les demandes des organisation syndicales et réponses de l'administration :](#)

Elargir le télétravail après le 11 mai ?

→ Pas de réponse précise à ce sujet

Les agents en ASA doivent-ils demander à faire du télétravail ?
→ si la direction ne les a pas contacté, ces agents restent en ASA

Les agents en arrêt maladie covid et suspicion vont ils perdre des jours RTT ?
→ La direction va se renseigner

Pour les agents travaillant en open space (domaine pro, assistances) des mesures vont elles être prises pour respecter les règles de distanciation dans les bureaux?
→ La direction attend des réponses précises de la centrale

En télétravail certains agents se sentent isolés face à des problèmes à résoudre, quand ils n'ont plus de solutions à qui doivent t-ils s'adresser ?
→ contacter le chef de service → Escalade au niveau 3

La CFTC a encore insisté auprès du Disi de catégoriser en télétravail dans Sirhius les agents qui sont en ASA mais effectuent des tâches à la demande de la direction via Webmail
→ pas de véritable réponse, Mr Deffontaine a répertorié ces agents et demande de ne pas se fier à sirhius actuellement car beaucoup de correctifs vont être apportés.

Des agents écartés dès le départ du PCA aimerait faire du télétravail
→ La direction va y réfléchir pour faire intégrer ces agents dans le PCA, mais à ce jour ne peut se prononcer si ce sera en présentiel ou en télétravail

Que feront les agents des ateliers EIFI quand la DPR sera terminée ?
→ A Strasbourg : clic Esi
→ A Reims : il y aura une continuité de production à assurer

En conclusion, encore beaucoup d'incertitudes et pas de véritable réponses à nos questions.
Le Disi attend plus d'information ministérielle.

La CFTC espère, pour le bien de tous les agents, plus de précision de la direction à la prochaine audio conférence.

La CFTC reste à vos côtés pendant cette période difficile.

Contact : sandraperincftc@gmail.com
07.69.15.92.36